

la rivière Ottawa, du côté du Québec, entre le pont Champlain et Aylmer. La *Gatineau Power Company* a généreusement cédé à la Commission la voie abandonnée par la *Hull Electric Railway* entre Hull et Aylmer.

Le réaménagement des services ferroviaires s'est poursuivi en conformité des plans à long terme en vertu desquels les voies ferrées disparaîtront du centre d'Ottawa et de Hull pour s'arrêter aux banlieues et les voies abandonnées deviendront la base d'un réseau routier pour la capitale. On a acheté les terrains en bordure de la nouvelle ligne de ceinture afin d'y établir les industries qui utilisent les services ferroviaires. Le nivellement de la voie de ceinture et de la cour ferroviaire destinées au National-Canadien a été terminé, le long de la route Walkely à l'extrémité sud d'Ottawa. Il ne reste qu'à revêtir d'une surface dure les deux ponts-routes du chemin Russell et du chemin Metcalfe.

On a commencé à aménager, près de South-March, à quelques milles à l'ouest de la ville, la jonction des deux voies du National-Canadien afin de permettre au trafic d'emprunter la voie de ceinture et de se rendre à la cour ferroviaire. Il se peut que cette installation soit prête dans deux ans environ; le National-Canadien pourra alors abandonner ses cours et ses voies qui coupent la ville en deux le long de la rue Catherine. Cette voie abandonnée servira à la construction d'une nouvelle artère est-ouest qui permettra aux automobilistes de partir de Hurdman's-Bridge, de couper en travers de l'ouest de la capitale et de déboucher sur la route 17, au delà de Britannia. A l'est, cette artère sera reliée à la route 17 par un prolongement dirigé vers le nord-est de Hurdman's-Bridge et débouchant près de Green's-Creek. Ainsi, elle offrira aux voyageurs venant de l'est un accès important et tout à fait nouveau à la capitale, en quittant la route de Montréal pour contourner Eastview et les agglomérations. Elle permettra également au trafic en transit sur la route 17 d'éviter le centre encombré de la ville.

**Parc Gatineau.**—Le parc Gatineau est situé dans les Laurentides du Québec, au nord de la ville de Hull et à huit milles environ d'Ottawa. Il a été délimité par la Commission du district fédéral en 1938 comme lieu perpétuel d'amusement pour le public. Ce parc, reconnu comme terrain de délassement de la capitale nationale pour l'été et l'hiver, est généreusement pourvu de sentiers et pistes, terrains de pique-nique et lieux de camping. Ses nombreux lacs favorisent la natation, le canotage et la pêche et il est le centre du ski du district de la capitale en hiver. Le vaste domaine légué au peuple canadien par le très honorable W. L. MacKenzie King et dont la charge a été confiée à la Commission, se trouve au bord du lac Kingsmere, à l'extrémité sud du parc. La superficie du parc a été étendue de 28,000 à 32,000 acres en 1951, grâce à l'acquisition de la propriété Edwards-Herridge qui entoure le lac Mousseau (Harrington). Les plans de mise en valeur définitive prévoient une étendue approximative de 80,000 acres. Le parc est administré par un régisseur et une petite équipe de gardes champêtres qui cumulent les fonctions de garde-chasse, d'agent de la paix et de garde-forestier. Selon les ressources disponibles, de nouveaux aménagements sont faits chaque année pour en faciliter l'usage au public.

### Section 3.—Conservation des animaux sauvages

**Service de la faune\*.**—Le Service canadien de la faune sauvage, de la Division des parcs nationaux, ministère des Ressources et du Développement

\* Révisé au Service canadien de la faune sauvage, ministère des Ressources et du Développement économique.